



## Evaluation des aménagements d'espace public

BEAUrEGaRD 2007 – Action 6



Avec le soutien de



dans le cadre du programme



# Introduction

L'évaluation des aménagements est un travail expérimental mené sur quatre espaces publics récemment (ré)-aménagés proposés par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre.

Une grille destinée à organiser l'observation et l'évaluation de la « durabilité » a été établie précédemment. (Cf. annexe)

Cette grille est inspirée de différentes démarches et principalement, des publications suivantes :

- Le guide de l'architecture bioclimatique – Cours fondamental – tome 6 – Aménagement et développement durable en Europe ( la démarche HQE<sup>2</sup>R page 334 et suivantes),
- L'héritage urbain de la ville de demain, Pour une approche de développement durable - Françoise Rouxel – 1999 – Ministère de l'équipement, des transports et du logement (France).

La grille se ventile en 2 parties, d'une part, l'évaluation de la démarche du projet d'espace public et d'autre part, l'évaluation de la performance de «durabilité» du projet. Chacune des parties se décline en différents objectifs qui eux-mêmes se divisent en différentes Cibles.

## Remarque préalable

L'application de la méthodologie d'évaluation développée par la grille est à considérer d'avantage comme un test d'évaluation plutôt qu'une évaluation in extenso des quatre espaces publics.

Le CAUE n'ayant pu suivre l'ensemble du processus d'élaboration des projets (des études de cadrage jusqu'au projet réalisé), nous avons pris le parti de nous focaliser sur les critères « visibles » du projet réalisé. Néanmoins, nous avons, tant que faire se peut, réuni des informations permettant de visualiser la nature des lieux avant l'aménagement.

Compte tenu des spécificités du programme BEAUREGARD qui mettent l'accent sur les éléments de l'architecture et du paysage comme révélateurs de l'identité du territoire observé, nous avons décidé de porter notre effort sur les objectifs et les cibles qui permettaient de mettre en évidence les liens entre identité locale et développement durable.

Pour bénéficier de l'apport de connaissance provenant des documents tels les « Etudes de potentialités urbaines et patrimoniales », les « Clefs de lecture » (pour certaines communes) et « Les paysages du Val de Sambre Transfrontalier », l'évaluation ne pouvait se faire qu'au terme du déroulement du projet BEAUrEGaRD. Cette période, coïncidant avec le calendrier du renouvellement des équipes municipales, rendra délicate la mise en ligne des résultats.

# Les sites testés

## LA PLACE ST-GHISLAIN A MAUBEUGE

### Présentation de l'espace public

L'aménagement consiste en la réhabilitation d'un espace public attenant à un lotissement concerté (de type cité) créé en 1936. 40 maisons par groupe de 5/8 encerrent une place rectangulaire d'environ 4000 m<sup>2</sup> dont les fonctions sont la desserte des habitations, le stationnement automobile et un square de proximité.

La place se situe extra-muros au niveau du faubourg Saint Quentin au nord-ouest du centre-ville de Maubeuge. Elle est implantée sur le plateau dans un quartier « aéré » constitué d'un bâti mixte de différentes époques.

Elle est fermée sur 3 cotés par un front bâti homogène et s'ouvre, pour le quatrième, le long de la route de Feignies (RD 105).

La réfection de l'espace a été conduite par la Ville de Maubeuge dans le cadre de la politique ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).



Carte de localisation



Photographie aérienne d'ensemble après projet



Photographie aérienne de la place (zoom) après projet

## **Evaluation de la performance de durabilité du projet d'espace public**

**Objectif : Améliorer la qualité de l'environnement et assurer l'utilisation économe et valorisante des ressources**

Cible : Espace

- Réhabilitation d'un espace existant



**La place avant travaux en 2002 (base Mérimée)**



**Vue panoramique d'ensemble après travaux en 2007**

Cible : Espaces verts

- Augmentation de la surface plantée et verte
- Diversification des structures végétales (arbres, haies, massifs, gazon)
- Arbres protégés par des corsets



Cible : Déplacement

- Espace central et seuils des habitations réservés aux piétons et inaccessibles aux véhicules
- Mise en place d'un sens unique de circulation de desserte de la place
- Valorisation et sécurisation de l'arrêt-bus en limite de la place



Cible : Sécurité

- Sécurisation des jeux pour enfants (sol souple)
- Installation de bornes anti-voitures et de garde-corps au niveau de l'arrêt-bus
- Disposition de haies et d'arbre-tiges de façon à interdire l'accès des véhicules sur le seuil des habitations

Cible : Matériaux

- R.A.S.

Autres cibles : Biodiversité, eau, bruit, énergie

- Eclairage des réverbères dirigé vers le bas limitant la pollution lumineuse
- Espaces verts économes en eau (fleurissement annuel limité, pas de corbeilles sur mat,...)
- Surfaces imperméables toujours importantes
- Pas de réutilisation des arbres anciens



**Objectif : Préserver, valoriser et transcender la « mémoire » du lieu**

Cible : Matériaux

- Utilisation de la brique rouge évoquant celles des façades pour délimiter les différents revêtements au sol et constituer une trame

Cible : Bâti

- Traitement au sol dialoguant avec l'organisation du bâti (symétrie, entrée de maison, seuil,...)
- Mise en façade ou enterrement des réseaux aériens
- Discrétion des portillons galvanisés séparant les différents blocs d'habitation
- Dissimulation des boîtes à lettres, des poubelles de tri sélectif et des compteurs par des haies basses en trottoir



Cible : Mobiliers et édicules

- Mobilier neutre discret

Cible : Végétation

- Tilleuls taillés en tête de chat abattus et remplacés par des charmes à port fastigié ne réclamant pas de taille
- Evocation Avesnoise avec l'utilisation du Charme
- Végétation herbacée non spécifique



Vue de 2002 (base Mérimée). Tilleuls en tête de chat



Vue de 2007. Charmes fastigiés

Cible : Paysage

- Traitement urbain simple et soigné mettant en valeur les façades

Cible : Valorisation de l'eau

- R.A.S.

Cible : Topographie

- R.A.S.

Cible : Usages traditionnels

- R.A.S.

**BEAUrEGaRD –Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007**

**Objectif : Renforcer le lien social, la vie collective**

Cibles : Poly ou monovalence des lieux, accessibilité piétonne, mixité sociale et générationnelle

- Espace assez polyvalent aménagé en square de proximité (jeux pour enfants, fleurissement, bancs, stationnement)
- Espace ciblant différentes classes d'âge et accessible aux handicapés (pas de bordures)



**Objectif : Rechercher l'efficacité économique à court, moyen et à long terme**

Cibles : investissement, entretien

- R.A.S.

**BEAUrEGaRD –Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007**

## **Appréciation globale**

On retient que plusieurs fonctions semblent cohabiter harmonieusement.

L'automobile, bien que présente, a été canalisée de façon intelligente ce qui a permis de gagner de l'espace pour l'agrément. Le projet conjugue ainsi fonctionnalité et qualité d'espace.

Les surfaces minérales restent importantes (vue en plan) alors que visuellement, les parties plantées semblent plus généreuses.

Le dessin de la place a fait le juste choix de souligner la structure bâtie. On peut apprécier le traitement unitaire des façades qui contribue à l'harmonie générale.



## La PLACE FRANCOIS MITTERRAND A ASSEVENT

### Présentation de l'espace public

La Place François Mitterrand est située hors du centre ancien de la commune, elle constitue une pièce urbaine d'articulation entre ce dernier et les quartiers récents périphériques.

Elle se localise précisément entre la route de Boussois (ancienne route nationale) et le centre socio-culturel Georges Brassens.

L'ensemble des espaces concernés par le réaménagement (place et abords de la salle) constitue un très vaste espace de plus d'un hectare situé sur le haut du versant de la vallée de la Sambre.

Les fonctions urbaines des espaces sont multiples : stationnement et parvis de la salle, accueil de la ducasse, espace symbolique de représentation de la ville en croissance, lieu d'agrément à proximité des écoles...

Le projet a été engagé dans le cadre d'une procédure FDAN (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord).



Carte de localisation



Photographie aérienne d'ensemble avant le projet



Photographie aérienne de la place (zoom) avant le projet

## Evaluation de la performance de durabilité du projet d'espace public

Objectif : Améliorer la qualité de l'environnement et assurer l'utilisation économe et valorisante des ressources

Cible : Espace

- Réhabilitation d'un espace public existant



Le parvis de la salle avant travaux en 2006



Le parvis de la salle en 2007



Vue du parvis et de la place depuis la salle en 2007

BEAUrEGaRD –Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007

Cible : Espaces verts

- Diminution des surfaces d'espaces verts d'après la photographie aérienne
- Diminution des surfaces enherbées et augmentation des surfaces en massifs et arbustives (couvre-sols, arbustes)



Cible : Déplacement

- Déplacement d'une route afin de favoriser les échanges piétons entre la salle Brassens et la place/parking
- Pas de réduction des emprises routières
- Confortation de la fonction parking
- Réflexion d'ensemble sur la desserte automobile des équipements (écoles, salle de tennis de table, centre Brassens)

Cible : Sécurité

- Mise en place de plots interdisant l'accès aux voitures sur les emplacements piétons
- Création de chemins piétonniers bien séparés de la voirie
- Déplacement entre le parking et la salle Brassens sécurisé



Cible : Matériaux

- R.A.S.

Autres cibles : Biodiversité, eau, bruit, énergie

- Mise en place d'une toile de paillage limitant l'arrosage nécessaire à la reprise des végétaux
- Candélabres dirigés ou réfléchissant vers le bas limitant la pollution lumineuse

**BEAUrEGaRD** –Action 6 - **Evaluation des aménagements d'espace public** - 2007

**Objectif : Préserver, valoriser et transcender la « mémoire » du lieu**

Cible : Matériaux

- Utilisation de la pierre bleue et de la brique rouge

Cible : Bâti

- Valorisation du parvis du centre socioculturel Georges Brassens



Le parvis de la salle avant travaux en 2006



Le parvis de la salle en 2007

**BEAUrEGaRD –Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007**

Cible : Mobiliers et édicules

- Installation d'un kiosque à danser évoquant les kiosques traditionnels

Cible : Végétation

- R.A.S.

Cible : Paysage

- R.A.S.

Cible : Valorisation de l'eau

- Mise en place de plusieurs fontaines dont une à vocation ludique
- Fontaines en escalier surlignant le versant de la Sambre



Cible : Topographie

- Création d'embarchements et de soutènements sur le parvis mettant en valeur la pente du versant de vallée

Cible : Usages traditionnels

- Grand espace enrobé plat destiné à l'accueil de la ducasse



**Objectif : Renforcer le lien social, la vie collective**

Cibles : Poly ou monovalence des lieux, accessibilité piétonne, mixité sociale et générationnelle

- Polyvalence des fonctions : parking, ducasse, jeu d'eau,...
- Possibilité de s'asseoir à l'ombre du mail
- Espace multi générationnel



**Objectif : Rechercher l'efficacité économique à court, moyen et à long terme**

Cibles : investissement, entretien

- Choix de végétaux limitant l'entretien des espaces verts
- Fontainerie entraînant une lourdeur de gestion

## **Appréciation globale**

Les aménagements réalisés présentent l'intérêt d'être issus d'une réflexion globale à l'échelle de la commune.

Ce choix a permis de constituer une place d'un seul tenant pour le piéton en lieu et place d'un espace coupé par la rue Ferry, très empruntée pour la desserte de l'école.

L'aménagement conforte le statut de la place comme lieu majeur de la commune, à l'échelle de la population et de l'urbanisation actuelle et à venir. Ce dernier s'appuie notamment sur la mise en valeur et l'animation de l'espace par l'eau, l'usage de symboles identitaires comme le kiosque et l'accueil de manifestations accueillant du public.

Le projet est structuré par deux grandes allées arborées qui, à terme, « adouciront » les vastes surfaces minérales et inviteront à la promenade. Le choix des combinaisons végétales et leur mise en œuvre révèlent un souci de qualité et de pérennité de la part des concepteurs.



## LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE, LE JARDIN PUBLIC DE LA MEDIATHEQUE ET LE SQUARE DE LA RUE MARIE CURIE A LOUVROIL

### Présentation de l'espace public

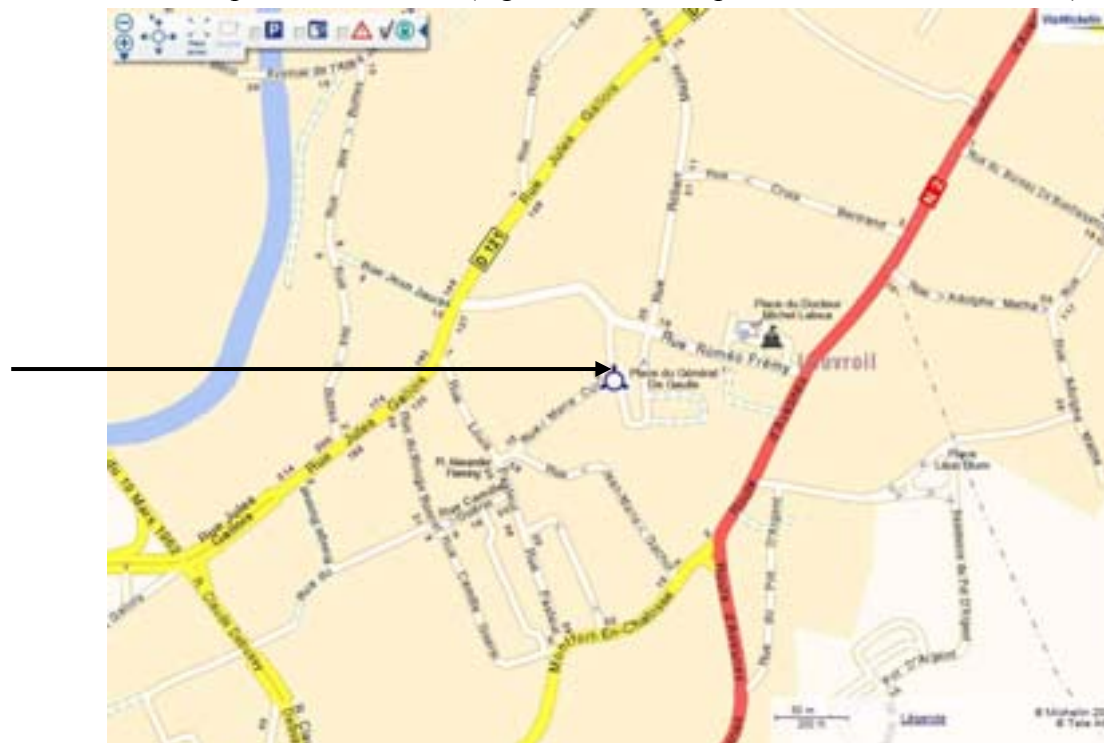
Le projet évalué s'inscrit dans un programme global de renforcement des fonctions centrales de la Commune de Louvroil. Dans le cas présent, les espaces publics traités complètent l'implantation, en lieu et place d'une salle d'éducation physique, de la médiathèque Georges Sand située à l'articulation de la place et du jardin. De même, le plan d'urbanisme prévoit l'agrandissement de la place vers le nord.

Ils répondent également à la volonté de désenclaver ce secteur en créant une liaison entre ce dernier et l'axe principal de la commune (voire du territoire) qu'est la route nationale 2 (route d'Avesnes).

Les surfaces concernées se répartissent de la façon suivante : de l'ordre de 3000 m<sup>2</sup> pour la place De Gaulle (phase 1), une surface identique pour le jardin public et un peu moins de 2000 m<sup>2</sup> pour le square faisant face à l'Ecole Marie Curie.

Le projet se développe sur les versants d'un vallon affluent de la Sambre.

La réflexion a été menée dans le cadre d'une procédure ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).



Carte de localisation



Photographie aérienne d'ensemble avant travaux



Photographie aérienne (zoom) avant travaux

## Evaluation de la performance de durabilité du projet d'espace public

Objectif : Améliorer la qualité de l'environnement et assurer l'utilisation économe et valorisante des ressources

Cible : Espace

- Réhabilitation d'espaces publics existants et à vocation urbaine



BEAUREGARD – Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007

Cible : Espaces verts

- Réduction des surfaces dévolues aux espaces verts (création d'une médiathèque empiétant sur le parc, réduction du nombre d'arbres de la place, développement des cheminements piétons, minéralisation du square)
- Suppression d'un front bâti pour réaliser un cheminement paysager reliant la RN2 et la place



**Vue depuis la RN2 avant travaux en 2004**



**Vue depuis la RN2 (entrée du Jardin) en 2007**

**BEAUREGARD – Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007**

Cible : Déplacement

- Valorisation du déplacement piéton par la création de la liaison entre la RN2 et la place
- Mise en place de plots limitant l'accessibilité des voitures au fond de la place De Gaulle au niveau de la médiathèque
- Installation de parking à vélo devant la médiathèque



Cible : Sécurité

- Espace confortable pour les piétons au niveau des équipements publics (parvis de la médiathèque et de l'école maternelle)
- Non matérialisation de la chaussée au niveau de la place, absence de trottoirs (principe de zone 30) ce qui favorise la sécurité



Escalier reliant le square au jardin en 1991



Escalier reliant le square au jardin en 2007

Cible : Matériaux

- R.A.S.

Autres cibles : Biodiversité, eau, bruit, énergie

- Pas d'aménagement visible permettant de percevoir de façon manifeste une volonté d'améliorer la biodiversité des espaces publics
- Lanternes des candélabres dirigées vers le bas
- Plantations nécessitant un arrosage régulier
- Pas de système de récupération des eaux de ruissellement des allées

**Objectif : Préserver, valoriser et transcender la « mémoire » du lieu**

Cible : Matériaux

- Pierre bleue et brique rouge utilisées en muret et en soutènement

Cible : Bâti

- Plusieurs façades et toitures refaites

Cible : Mobiliers et édicules

- Suppression du kiosque à musique, élément traditionnel de l'Avesnois
- Mise en place de grille en ferronnerie



**Le kiosque de style moderne en 2004**

Cible : Végétation

- Avant replantation, suppression de plusieurs arbres présents dans le parc (partielle) et sur la place (totale)
- Mort induite par les travaux de certains arbres
- Remplacement des platanes de la place par des tilleuls



Le jardin en 1991



Le jardin en 2004



Le jardin en 2007

Cible : Paysage

- R.A.S.

Cible : Valorisation de l'eau

- R.A.S.

Cible : Topographie

- R.A.S.

Cible : Usages traditionnels

- Le jeu de paume sur la place est conservé



La Place avec le jeu de paume en 2004



La Place avec le jeu de paume en 2007

### **Objectif : Renforcer le lien social, la vie collective**

Cibles : Poly ou monovalence des lieux, accessibilité piétonne, mixité sociale et générationnelle

- A part l'enlèvement du kiosque et l'installation de jeux d'enfant devant l'école, peu de changement quant à la fonction des espaces
- Arrêt du piéton privilégié au niveau du parc et du square (bancs, site exclusivement piétonnier)
- Absence de bancs au niveau de la place dévolue au stationnement des voitures
- Possibilité d'assise sur le muret en face de la médiathèque
- Mixité possible



La rue Marie Curie en 1991



La rue Marie Curie en 2007

### **Objectif : Rechercher l'efficacité économique à court, moyen et à long terme**

Cibles : investissement, entretien

- Fleurissement important en particulier au niveau de mats entraînant un coût élevé de gestion
- Absence de protection des arbres au niveau de la place



## **Appréciation globale**

Les aménagements réalisés sont le fruit d'une réflexion urbaine globale menée à la bonne échelle.

On retiendra principalement de ce projet ambitieux les qualités d'agrément et de fonctionnalité dans les liaisons piétonnes et la promenade inter-quartier.

Dans le même esprit, les seuils des équipements publics assurent aujourd'hui davantage de confort et de sécurité aux piétons par rapport aux automobiles.

Enfin, le projet offre un bel écrin à la nouvelle médiathèque Georges Sand.



## LA PLACE DU KIOSQUE, LA HALTE NAUTIQUE ET LA RUE DU RIVAGE A BOUSSOIS

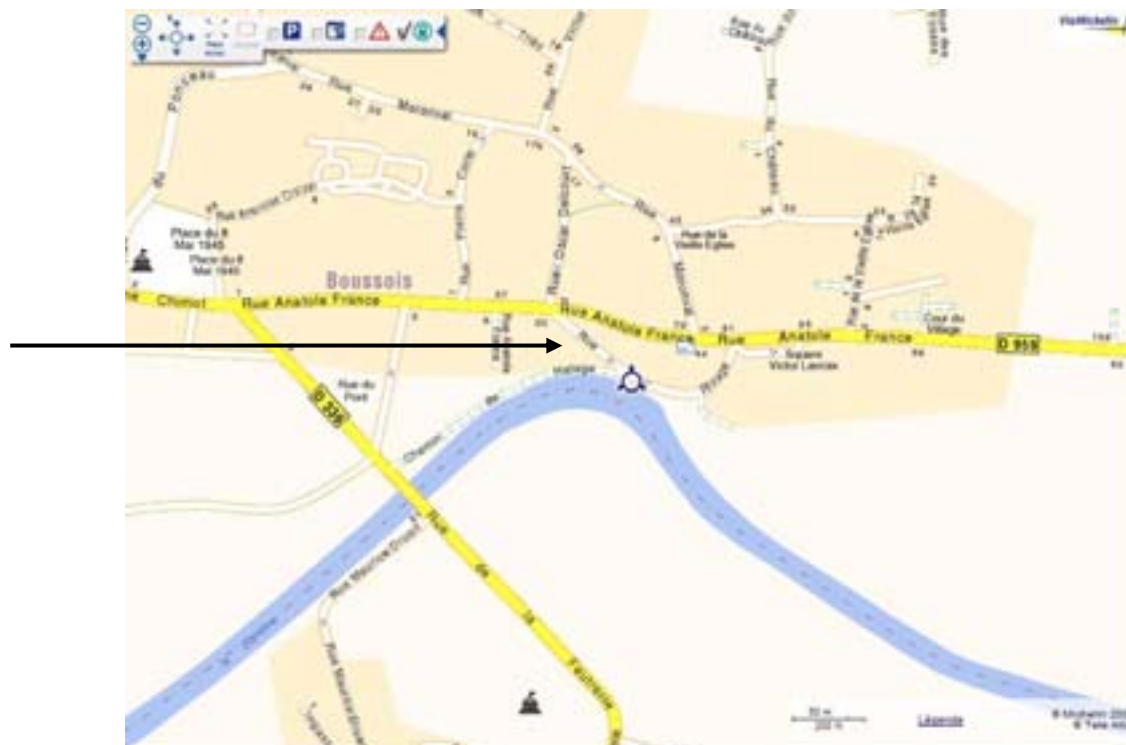
### Présentation de l'espace public

Les espaces publics considérés sont situés à proximité du centre entre la rue Anatole France (artère principale de la commune) et la Sambre dessinant à ce niveau la partie extérieure d'un méandre.

Le projet consiste à la réhabilitation d'espaces publics existants associé à celle d'un bâtiment ancien de bord à canal.

Le lieu peut être décomposé en trois séquences : les abords et en particulier, l'arrière du kiosque à musique, le quai de la halte nautique et enfin, les espaces verts et plantés de détente. L'ensemble occupe une superficie d'environ 1 hectare.

Les travaux réalisés en plusieurs phases sont le résultat d'un partenariat large entre plusieurs collectivités avec comme point de départ la mise en place du Contrat de rivière de la Sambre.



Plan de localisation



Photographie aérienne d'ensemble après travaux



Photographie aérienne (zoom) de la partie ouest



Photographie aérienne (zoom) de la partie est

## Evaluation de la performance de durabilité du projet d'espace public

Objectif : Améliorer la qualité de l'environnement et assurer l'utilisation économe et valorisante des ressources

Cible : Espace

- Réhabilitation d'espaces publics existants



Les espaces publics en 1990



Les espaces publics en 2002 (travaux en cours)

BEAUrEGaRD –Action 6 - Evaluation des aménagements d'espace public - 2007

Cible : Espaces verts

- Réduction de la surface d'espaces verts
- Espaces verts davantage « jardinés » (fleurissement, espèces horticoles)

Cible : Déplacement

- Espace favorisant le déplacement des piétons (chemin de halage, place, rue de desserte, voitures contingentées)



Cible : Sécurité

- Installation de garde-corps au niveau des murets et de la halte nautique



Cible : Matériaux

- R.A.S.

Autres cibles : Biodiversité, eau, bruit, énergie

- Maintien de la végétation spécifique de bords à canal, néanmoins, gestion prenant peu en compte la biodiversité (gazon ras, annuelles fréquentes)
- Eclairage induisant peu de pollution lumineuse
- Eau de ruissellement visible en aérien mais non freinée ou stockée

**Objectif : Préserver, valoriser et transcender la « mémoire » du lieu**

Cible : Matériaux

- Utilisation de la gamme de couleur de la pierre bleue
- Valorisation des matériaux locaux : pierre bleue (gravillon, pavé, pierre) et céramique

Cible : Bâti

- Projet couplé à l'amélioration du bâti ancien



Cible : Mobiliers et édicules

- Préservation et valorisation du kiosque à musique et du monuments aux morts
- Maintien d'une borne en pierre bleue
- Evocation du port et de l'activité fluviale à travers le choix des bornes d'éclairage
- Utilisation de la Céramique pour la fabrication d'une table de pique-nique et une sculpture en forme de poisson



Cible : Végétation

- Plantation de pommiers
- Maintien de quelques arbres existants : platane, érable



Cible : Paysage

- Ouverture de la ville sur le canal
- Valorisation du paysage local : le canal, les plantations d'alignement, les prairies,...
- Dégagement de vues sur le clocher de la ville



Cible : Valorisation de l'eau

- Valorisation du canal, de la halte nautique, de la pêche
- Mise en exergue de l'eau de ruissellement par un réseau de rigoles et de fils d'eau

Cible : Topographie

- Mise en valeur de la pente par des emmarchements, des murs de soutènement, des terrasses enherbées, les gradins de la place



Cible : Usages traditionnels

- Aménagement assurant le maintien des fonctions d'origine : musique (kiosque), navigation, pêche, recueillement (monument aux morts)



**Objectif : Renforcer le lien social, la vie collective**

Cibles : Poly ou monovalence des lieux, accessibilité piétonne, mixité sociale et générationnelle

- Polyvalence du lieu du fait de la présence d'espaces libres et dégagés et ceci, malgré les fonctions symboliques du lieu (kiosque, monument, halte nautique)
- Aménagements destinés en priorité aux piétons (bancs, murets pour s'asseoir, table de pique-nique)
- Mixité possible sans problème particulier

**Objectif : Rechercher l'efficacité économique à court, moyen et à long terme**

Cibles : investissement, entretien

- Gestion des espaces verts utilisant des couvre-sols vivaces



## **Appréciation globale**

Les aménagements de par leurs qualités ont réussi sans conteste à ouvrir la ville vers la Sambre.

L'ouverture générale sur le paysage de la Sambre par le dégagement des vues, le fait de tirer parti des atouts du site (pente, proximité de l'eau, édicules,...), le recours à des détails techniques créatifs (bornes lumineuses, fils d'eau, sculpture en mosaïque, ....) concourent à créer un lieu attractif et agréable.

Le maintien de la circulation des véhicules de la rue du rivage n'affecte en rien la dimension piétonne et de promenade du site.

Le projet a participé également à valoriser et à réhabiliter le bâti riverain.

Enfin, on apprécie particulièrement la conception du projet qui a su reprendre des éléments d'identité et de tradition de la Sambre /Avesnois dans une facture contemporaine.



## Conclusion générale

L'évaluation des quatre sites du territoire Sambrien nous permet de tirer quelques conclusions sur la façon dont l'aménagement des espaces publics contribue au développement durable.

Ainsi, nous retenons en particulier :

- La dimension culturelle et identitaire est globalement bien traitée dans les projets avec plus ou moins de pertinence et d'intensité (matériaux, édicules, végétation,...).
- Les aménagements réalisés sont souvent ambitieux, de qualité, menés par des professionnels, dans le cadre de réflexions globales.
- Ces derniers ont en général lieu avec une intervention concomitante ou induite sur le bâti riverain.
- Par ces actions, la place du piéton est confortée dans la ville et celle de l'automobile tempérée. Les flux sont, soit bien séparés, soit dans le cas d'un partage, à l'avantage du piéton (principe de zone 30).
- Par contre, les surfaces en espace vert, la biodiversité, la gestion de l'eau sont les parents pauvres des aménagements. De même, la prise en compte du site (ex : topographie) est souvent sous-exploitée. Enfin, dans certains cas, l'idée de table rase n'a pas complètement disparu.

# Annexe

## Grille d'observation et d'évaluation de la durabilité des aménagements d'espace public (Haute-Sambre - Val de Sambre)

L'objet de ce travail expérimental est d'évaluer, en fonction des critères du développement durable, les travaux d'aménagements d'espaces publics réalisés sur le territoire du projet BEAUREGARD.

La grille ci-après est inspirée de différentes démarches. Les intitulés des « Objectifs » et des « Cibles » qui les déclinent sont principalement inspirés des publications suivantes :

- Le guide de l'architecture bioclimatique – Cours fondamental – tome 6 – Aménagement et développement durable en Europe ( la démarche HQE<sup>2</sup>R page 334 et suivantes),
- L'héritage urbain de la ville de demain, Pour une approche de développement durable - Françoise Rouxel – 1999 – Ministère de l'équipement, des transports et du logement (France)

Compte tenu des spécificités du programme BEAUREGARD qui met l'accent sur les éléments (actuels et passés) de l'architecture et du paysage comme révélateur de l'identité du territoire, certains des objectifs et cibles seront préférentiellement observés.

Cette hiérarchisation se lit en fonction de la taille du lettrage suivant :

ex : « **Cible B 1-1** », est une cible estimée d'un **niveau majeur** de l'évaluation,

ex : « Cible A-1-1 », est une cible estimée d'un niveau standard de l'évaluation,

ex : « Cible B 4-3 », est une cible estimée d'un niveau secondaire de l'évaluation

## A ) Evaluation de la démarche du projet d'espace public

**Préalable :** réunir les différents documents écrits suivants :

- cahier des charges de l'étude,
- documents d'études,
- compte-rendus de réunion,

**Cette partie de l'évaluation s'appuiera sur la lecture des documents disponibles. Elle sera nécessairement complétée d'une entrevue avec les élus et/ou les techniciens de la commune.**

### Objectif A 1 : Mettre en évidence une approche globale

Cible A-1-1 : L'échelle du territoire pris en compte

Cible A-1-2 : La méthode d'approche

- *Analyse-diagnostic, définition d'objectifs, programme d'action,*

Cible A-1-3 : La prise en compte du temps :

- *Réponses aux besoins à court, moyen et long terme.*

### Objectif A 2 : Favoriser la gouvernance locale

*(De quelles façons les habitants, riverains, usagers,... ont-ils été associés ? et quel a été leur pouvoir de décision et à quel niveau ?)*

Cible A-2-1 : participation : *Droit de regard, de libre discussion et d'intervention de ceux qui, dans une communauté, devant en subir la loi, le règlement (dico. Petit Robert).*

Cible A-2-2 : concertation : *Recherche en commun (élus, habitants et techniciens) un accord tendant à l'harmonisation des positions avant la prise de décision »*

Cible A-2-3 : subsidiarité

Cible A-2-4 : information

## Objectif A 3 : Favoriser l'interdisciplinarité des compétences

Cible A-3-1 : les profils techniques

Cible A-3-2 : l'organisation du travail d'équipe

## B ) Evaluation de la performance de durabilité du projet d'espace public

Cette partie de l'évaluation sera menée au cours d'une visite de terrain complétée par la consultation des pièces techniques ayant servi de base pour la mise en oeuvre du projet (plans de l'étude de projet)

Préalable : Deux outils sont à réaliser avant et après les travaux selon la même méthode afin d'établir un comparatif. Ils constitueront les pièces nécessaires à la perception de l'aménagement :

- Une vue photographique panoramique intégrale de l'ensemble du périmètre du site aménagé
- Un plan de masse du site à la précision allant du 1/500 au 1/200  
(celui-ci fera apparaître plus particulièrement la nature des matériaux utilisés et la palette végétale employée)

## Objectif B 1 : Améliorer la qualité de l'environnement et assurer l'utilisation économe et valorisante des ressources

- **Cible B 1-1 : l'espace**
  - *utilisation d'espaces délaissés ou en friche (ville renouvelée)*
- **Cible B 1-2 : les espaces-verts**
  - *les surfaces plantées, leur nature*
- Cible B 1-3 : déplacement
  - *on évaluera l'espace dévolu aux circulations lentes (piétons /vélo) et aux transports en commun,*
  - *on vérifiera s'il y a réduction des emprises routières*
- Cible B 1-4 : sécurité
  - *mise en place d'éléments destinés à protéger les piétons des véhicules (bornes/murets, passages piétons protégés, îlots, réduction des emprises routières, « zones 30 », ...)*
  - *(caractéristique glissante des revêtements)*
  -
- Cible B 1-5 : matériaux

- *Ré-emploi de matériaux, (du site ou de provenance extérieure)*
- Cible B 1-6 : biodiversité
  - *souci du maintien des espèces animales et végétales en place,*
  - *le projet contribue-t-il à l'installation de nouvelles espèces*
  - *origine botanique des végétaux plantés*
- Cible B 1-7 : l'eau
  - *Mode de gestion des eaux de surface : préciser si évacuation unitaire ou séparative, infiltration, installation de tamponnement, ...*
  - *Ratio surface imperméable/surface perméable*
  - *Préciser si solution visible ou souterraine*
  - *gestion d'arrosage des espaces verts*
- Cible B 1-8 : bruit
  - *les niveaux sonores seront appréciés en relation avec :*
    - *la nature des revêtements de sol sur les parties roulantes et les activités génératrices de bruit*
- Cible B 1-9 : Energie
  - *Eclairage*

## Objectif B 2 : Préserver, valoriser et transcender la « mémoire » du lieu

### Il s'agit plus particulièrement d'évaluer la dimension culturelle et/ou identitaire du projet:

- repérer les éléments pré-existants sur le site et que l'on associe à l'identité du territoire (cf fragment d'inventaire, etc)
- les apprécier pour leur préservation
- les révéler au moment du projet
- **Cible B 2-1 : matériaux**
  - *Pierre du pays (pierre bleue, marbre, .. ), verre, brique à la coloration traditionnelle*
- **Cible B 2-2 : bâti**
  - *le projet induit-il des améliorations sur les façades riveraines*
  - *un bâtiment riverain est-il réinvesti suite au projet*
  - *le projet permet-il une meilleure perception du bâti*
- **Cible B 2-3 : mobiliers et édicules :**
  - *ferronnerie, ...*
  - *kiosque, friterie*
- **Cible B 2-4 : végétation :**
  - *arbres et végétations pré-existantes, taille traditionnelle (ex : rideau de Tilleuls, Poiriers palissés, arbres têtards...)*

- **Cible B 2-5 : paysage :**
  - *les « ouvertures » sur le paysage environnant*
  - *l'harmonie générale de l'aménagement en relation avec l'ambiance de l'unité paysagère*
- **Cible B 2-6 : valorisation de l'eau :**
  - *vue sur l'eau, accès à la rivière (Sambre et affluents), fontaine*
- **Cible B 2-7 : topographie**
  - *mise à profit du relief dans le projet*
- **Cible B 2-8 : usages traditionnels :**
  - *Jeux traditionnels, friterie...*
  - *Toponymie*

### **Objectif B 3 : Renforcer le lien social, la vie collective**

- Cible B 3-1 : poly ou monovalence des lieux
  - *l'aménagement permet-il d'augmenter la polyvalence du lieu. Quels usages semblent privilégiés ?*
- Cible B 3-2 : accessibilité piétonne
  - *y a t'il des secteurs du site non accessibles aux piétons ?*
  - *l'aménagement privilégie-t-il l'arrêt du piéton ou son assise*
- Cible B 3-3 : mixité sociale et générationnelle
  - *le projet privilégie-t-il une catégorie de population ou une classe d'âge ?*
  - *prise en compte du handicap*

### **Objectif B 4 : Rechercher l'efficacité économique à court, moyen et long terme**

- Cible B 4-1 : investissement
  - *Quel est le coût global de l'aménagement ? ratio au m<sup>2</sup>*
- Cible B 4-2 : entretien
  - *Quel est le coût annuel estimé pour son entretien ? ratio au m<sup>2</sup>*
- Cible B 4-3 : longévité de l'aménagement
  - *Temps estimé avant la nécessité de ré-aménager*